



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

### **PUBLICATION DU DÉCRET GHT**

Le 28 avril 2016 a été publié au JO le décret concernant les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale s'oppose toujours à la loi Santé, au décret GHT et elle continue d'exiger leur retrait !

Ce décret est issu d'une loi qui n'a pas écouté les personnels qui travaillent dans les hôpitaux.

L'obligation d'adhérer à un GHT pour chaque établissement sanitaire modifie radicalement le pilotage des activités de soins.

La convention constitutive lie les signataires.

Les outils pour mettre en œuvre les 16 000 suppressions de lits et les 22 000 suppressions de postes sont donc aujourd'hui disponibles pour aggraver l'austérité.

Nous dénonçons, la mise en œuvre de ce texte sous-couvert d'économies « nécessaires ».

Le décret crée des instances de dialogue pour les élus, les usagers et les personnels qui resteront seulement « informés » des décisions prises par les ARS et les directions des GHT.

Nous dénonçons le risque de mobilité accru des personnels et l'évident « plan social » hospitalier qui mettra une pression énorme sur les agents des hôpitaux publics, sur leurs missions et sur leurs conditions de travail...

La CGT porte une réforme d'ampleur pour la mise en place d'un grand service public de santé et d'action sociale, sortant du tout comptable et de la réduction de l'offre de soin. Notre organisation revendique une réelle et libre expression des personnels sur les sujets qui les concernent au quotidien dans leur vie au travail par le biais de leurs représentant-e-s syndicaux, élu-e-s ou mandaté-e-s.

Pendant ce temps, le secteur privé lucratif de la santé continue sur le dos de la Sécurité Sociale à rémunérer des actionnaires de la santé et une médecine « libérale » insatiable !!!

L'austérité pour les uns, l'avidité pour les autres.

L'heure est toujours à la contestation et la CGT mobilisera pour empêcher que les effets néfastes de la loi et du décret ne pénalisent les usagers, les patients et les personnels.

Nous appellerons dans les prochains jours à la mobilisation contre la loi Santé, les GHT et la loi Travail.

*Montreuil, le 3 mai 2016*

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

**30**

Tél : 01.55.82.87.49  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr